



## **Donnez-vous les moyens d'agir**



### **Rénovation des grilles indiciaires proposées dans la fonction publique.**

Dans le cadre de la poursuite de la négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations des fonctionnaires (PPCR) figure la rénovation des grilles.

Le ministère de la Fonction publique a proposé aux organisations syndicales, la transformation de certaines primes en 4, 6 et 9 points d'indice, respectivement pour les fonctionnaires de catégories C, B et A.

Quatre points d'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires de catégorie C, 6 points pour ceux de catégorie B et 9 points pour ceux de catégorie A.

C'est ce que le ministère de la Fonction publique a proposé aux organisations syndicales, mardi 21 avril.

Ces augmentations correspondent à la transformation en points d'indice de certaines primes et indemnités.

Pour le ministère de la fonction publique, *“Cette transformation d'un montant de primes en points vise à rééquilibrer la part des primes dans la rémunération globale des fonctionnaires.”*

*“Les primes transformées en point d'indice ne devront pas correspondre à la rémunération de travaux supplémentaires effectifs ou à la compensation de sujétions spécifiques. Il devra s'agir de primes versées à l'ensemble ou à la quasi-totalité des membres d'un corps ou d'un cadre d'emplois au titre de l'exercice de leurs missions”.*

*“La restructuration de la catégorie C comporte de réelles avancées et apporte des correctifs permettant de mieux tenir compte de la durée réelle de la carrière des agents”,* souligne le ministère. Le nombre d'échelles de la catégorie C recule notamment de 4 à 3.

La négociation PPCR doit normalement être signée avec la majorité des organisations syndicales avant l'été prochain.

**Pour la CFTC FINANCES PUBLIQUES, le compte n'y est pas. En dehors de la transformation d'indemnitaire en indiciaire qui répond à une partie des attentes des fonctionnaires, aucune augmentation du point d'indice n'a été annoncée.**

**Or, depuis 2010 le gel du point d'indice c'est 1% perdu par an, soit déjà plus de 6% à rattraper !**

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**[WWW.cftc-dgfip.fr](http://WWW.cftc-dgfip.fr)**

**[cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com)**